NEW ORLEANS DAILY BEE

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 1er AVRIL 1871. 44me Année—Vol. XLIV.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS. SAMEDI MATIN, 1er AVRIL.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par le Shérif, à 5 heures P. M., rue des Champs-Elysées, coin de la rue Vertu, Troisième District—4 vaches, 6 cochons, un lot de cochons de lait et des volailles.

Par S. Guinault, à la Bourse d'Encan, encoignure Royale et Conti—quatre jolies propriétés faisant face à la rue St Louis et à la Promenade Carondelet, et trois terrains vacants faisant face aux mêmes rues. Aussi, une maison en briques, à étages, No 214 rue de Chartres, entre Madison et Dumaine.

Par P. J. Spear, à 10 1/2 heures, à son bureau, No 46, Passage de la Bourse—bijouterie fine, montres en or et en argent, diamants, bagues et épinglettes en diamants, etc. Et à 11 heures, un diamant blanc de 4 carats 1/4, une épingle de 11 diamants roses.

Par G. de Fériet, à la Bourse d'Encan St Charles, à midi—la magnifique bâtisse double, à étage et en briques, établie en boulangerie, No 338 rue Carondelet, et l'agréable cottage No 127 Avenue Washington.

Par Nash & Hodgson, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles—une jolie maison cottage et trois terrains, dans l'ilet compris entre les rues Conti, Broad, Dorgenois et Promenade Carondelet.

Par C. E. Girardey & Co., à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane—une agréable résidence de famille, Chemin du Bayou, entre les rues Marais et Villeré, consistant en une maison en bois à deux étages, avec jardin. Aussi, un ilet de terre, Troisième District.

Par D. E. Morphy, au magasin No 47, rue des Magasins—150 barils de verreries et 10 machines à laver.

Par Maurice Barnett, sur la façade de la Rotonde St-Louis, rue St-Louis, entre Royale et Chartres,—Vente régulière de meubles.

Par B. J. Montgomery, à sa salle d'encan, 87 rue du Camp—Vente régulière de meubles.

Par O. Valeton, No 14 rue Natchez—Jambons, épaules, porc, bœuf, comestibles, etc.

Par F. Keller, au-dessous de l'Hôtel St-Charles—Vente régulière de livres, tous les soirs, à 7 heures.

Par E. Roger & Co, à leurs salles d'encan, rue Vieille-Levée, Nos. 46 et 47—sans réserve, pour clôre des consignations—340 caisses Bottes, souliers et brodequins, et 50 malles bottés et congress coussa.

ATTENTION !

☞ Le Shérif procédera aujourd'hui à 5 heures rue des Champs Elysées, au-dessous de l'Hôpital Lusemberg, Troisième District, à l'adjudication de quatre vaches, six cochons, un lot de cochons de lait et de volaille.

Belles propriétés à vendre. M. Gabriel de Fériet, encanteur, vendra aujourd'hui, à midi, à la Bourse d'Encan de la rue St Charles, cette magnifique double bâtisse en briques, à deux étages, avec une verandah, occupée comme boulangerie, rue Carondelet No 338, entre les rues Thalie et Erato; et aussi, ce confortable cottage, Avenue Washington No 127, entre les rues Morales et Urquhart. Pour les conditions, qui sont libérales voyez nos colonnes d'encan.

ATTENTION !

Immeubles à l'encan aujourd'hui. MM Nash & Hodgson, encanteurs, vendront aujourd'hui à midi, à la Bourse d'Encan de la rue St Charles, une jolie maison basse élevée au rez de chaussée, avec trois lots de terre rue Conti entre les rues Dorgenois et Broad. Pour plus de détails voyez l'annonce.

ATTENTION !!

Machine à laver de Woolsey.—Voyez l'annonce d'encan de D. E. Morphy.

Verrerie—Voyez l'annonce d'encan de D. E. Morphy.

☞ **Faites imprimer vos Factures, Cartes, etc., au "Pelican Printing Office", encoignure des rues Camp et Poydras.**

☞ **CANDIS PURS et sans MELANGE.—Confiserie fine en tous genres chez J. VILLARRUBIA & Co, Successeurs d'Ernest Turpin, 93 rue Vieille-Levée.**

THEATRES.

AUJOURD'HUI, SAMEDI.

OPÉRA.—Rigoletto.

ACADÉMIE DE MUSIQUE—A midi et le soir—Troupes Walhalla & Bioplastic, et Gaieté Comique.

ST-CHARLES—A midi et le soir: Enoch Arden.

MUSÉE CRESCENT CITY—Nos 40 et 42, rue St Charles.

Le Times.

Ce journal crie, depuis quelque temps, plus fort que ses confrères "à la fraude, à la vénalité, à la corruption". Mais, de que ses confrères posent carrément les principes sur lesquels doit être basée une opposition sérieuse et pratique, il se récrie et se fait de nouveau le défenseur de la constitutionnalité et de la légalité des mesures qu'il s'agit d'attaquer. Nous concevons très bien l'embarras du *Times*, qui a soutenu un grand nombre des lois les plus arbitraires de la Législature et qui a défendu M. Warmoth dans plus d'une occasion. Lorsqu'il veut faire de l'opposition, il est obligé de rester dans les généralités et de se rejeter sur des réformes pour l'avenir qui ne nous soulageraient nullement des fardeaux accumulés depuis plusieurs années; et, comme notre confrère, à cause de ses antécédents, n'a pas ses coudées franches, il n'aime pas à voir d'autres journaux aller plus avant que lui.

Nous ne répondrons pas à ce qu'il dit de la position prise par l'*Abeille* parce qu'il a laissé précisément de côté un des arguments principaux sur lesquels l'*Abeille* se base pour refuser de reconnaître la validité des actes du gouvernement d'Etat que nous subissons depuis trois ans. Cet argument, c'est que la fraude et la vénalité qui ont entaché les neuf-dixièmes de ces actes, ont vicié toutes les obligations créées au nom de l'Etat.

En admettant que les porteurs de Bons émis dans de pareilles conditions puissent poursuivre l'Etat devant les Cours des Etats-Unis, le gouvernement qui aurait refusé de reconnaître ces dettes pourrait faire valoir cette cause de nullité et nous ne doutons pas qu'elle ne soit admise. Les témoins ne manqueraient pas le jour où le régime actuel serait tombé, et les nombreux articles dans lesquels le *Times* lui-même a signalé la vénalité de nos législateurs, serviraient à constater que cette vénalité était de notoriété publique et que personne n'a pu l'ignorer. Mais l'hypothèse n'est pas admissible par la raison que l'article onze de la Constitution des Etats-Unis interdit aux particuliers, qu'ils soient citoyens d'un autre Etat ou étrangers, d'intenter des procès à un des Etats de l'Union. L'argumentation du *Times* à propos des poursuites que les tiers porteurs de Bons pourraient intenter contre l'Etat porte donc complètement à faux.

Avec la théorie du *Times* il faudrait admettre que, sans l'amendement constitutionnel qui limite la dette à 25 millions, la législature aurait eu le droit de porter la dette à cent et à deux cent millions, et même de la rendre égale au montant assessé de toutes les propriétés de l'Etat. On ne peut pas dire que cette supposition soit exagérée, puisque la législature, malgré la limitation constitutionnelle, n'a pas hésité à autoriser des émissions de Bons qui porteraient cette dette à plus de quarante millions. L'absurdité même des conséquences qu'entraîne cette théorie en démontre la fausseté.

Il existe dans la Constitution des Etats-Unis des principes qui serviraient d'égide à l'Etat le jour où des tiers porteurs de titres entachés de nullité par la fraude et la corruption, viendraient réclamer le paiement de dettes ainsi contractées. Ces principes sont ceux qui garantissent aux Etats une forme républicaine de gouvernement, qui garantissent les propriétés contre des taxes exorbitantes, et enfin ce principe inscrit dans la conscience universelle qu'il n'y a pas de droit basé sur la fraude.

Nous ne reconnaissons pas, pour ce qui nous concerne, le gouvernement actuel comme un gouvernement légitime; mais fût-il cent fois légitime, nous soutiendrons toujours que les lois, votées par des législateurs corrompus moyennant finance ou moyennant une part des bons à émettre, ne peuvent engager la responsabilité de l'Etat ni le lier en aucune manière.

☞ $12 00 par an. Tel est le prix de l'*Illustration* chez Roux-Rey & Bech, 20 rue Royale.

VOYAGE A BON MARCHÉ AUX VILLES DE BAINS.—On trouvera plus loin une annonce relative aux prix nouveaux de la ligne des steamers de Morgan sur les lacs et dans les parages nord du Golfe jusqu'à Biloxi. On pourra visiter les villes de bains jusqu'à cette limite pour 50 cents, y compris le trajet par chemin de fer. Quant au fret pour tous les points, il est de 80 pour cent inférieur au tarif de Mobile et affranchi de tout droit de wharfage. Une pareille réduction de prix ne s'était encore jamais vue, et cette réduction tiendra. L'annonce contient le tableau des départs et des retours.

☞ **AVIS AUX MÈRES.**—Chapeaux pour enfants, en paille, laine, de 25 cents à $2 au coin St-Louis et Royale.

AVIS AUX CONTRIBUABLES.

(Extrait de la Loi No. 42 passée par la Législature à sa dernière session et promulguée dans le *New Orleans Republican* du 15 mars 1871.)

Section 7.—Il est de plus décrété, &c., Qu'aucune ville ou corporation municipale ne lèvera, pour quelque objet que ce soit, une taxe qui excédera deux pour cent de la valeur assessée de toute propriété comprise dans la liste des propriétés taxables, et aucun jury de police de paroisse ne lèvera une taxe, pour quelque objet que ce soit, dans quelque année que ce soit, qui dépassera cent pour cent de la taxe d'Etat pour cette année, à moins que le dit excédant, qu'il soit levé par les autorités d'un village, d'une ville ou d'une paroisse, n'ait été d'abord sanctionné par une majorité des dits votants des dits village, ville ou paroisse, à une élection tenue dans ce but. Aucune taxe per capita exceptée la taxe poll autorisée par la Constitution l'Etat, ne sera assessée ou collectée dans cet Etat.

Section 97.—Et ce sera spécialement le devoir de tout avocat de district, dans chaque paroisse de cet Etat, suivant les instructions de l'avocat-général, de poursuivre toutes les violations du dit acte commises ou souffertes par le trésorier de la paroisse, le trésorier de toute ville ou village incorporés, ou par toute autre personne dans le district ou la paroisse dont il est l'avocat.

Section 102.—Toutes les lois ou parties de lois relatives à la levée du revenu ou à l'administration et à la perception du revenu, contraires ou incompatibles avec cet acte sont rappelées.

Section 103.—Cet acte prendra effet à partir de son passage.

Approuvé le 3 mars 1871.

Lydia Thompson.

Le nom de cette charmante artiste doit être cher à tout cœur français et aux cœurs louisianais qui ont sympathisé avec la France dans ses malheurs. Avec une générosité au-dessus de tout éloge, mademoiselle Lydia Thompson, qui dirige une troupe donnant des représentations féeriques et dramatiques, et qui, en cette qualité, avait une série d'engagements dans plusieurs grandes villes du Nord, a abandonné le produit brut d'une représentation dans chacune de ces villes, Philadelphie, Pittsburg et Washington, au fonds de secours français.

Voici les lettres qui lui ont été adressées à ce sujet.

A Miss Lydia Thompson :

Les contributions très libérales pour venir au secours des populations malheureuses de France qu'a procuré l'offre bienveillante de vos services et de ceux de toute votre troupe au Théâtre de la rue Arch, le samedi 18 courant, nous imposent l'agréable devoir (comme membres du comité nommé dans ce but) de vous transmettre non seulement les remerciements de ceux que vous avez secourus, mais aussi la reconnaissance de ceux qui sentent et apprécient la bienveillance envers les malheureux.

Veuillez accepter nos vœux sincères pour la continuation de votre prospérité et pour celle des personnes qui ont concouru avec vous à cette bonne œuvre.

Très sincèrement vos obéissants serviteurs et obligés,

M. BOUVIER, H. A. PINTARD, M. V. VÉRY, N. PETRY, EUG. ROUSSEAU, H. P. PERDNAND, S. DELBERT, Membres du Comité.

Philadelphie, 21 février 1871.

Washington, D. C., 11 mars 1871.

A Miss Lydia Thompson :

Madame,—Les membres du comité exécutif du Bazar Français récemment tenu dans cette ville, reconnaissants de l'aide généreuse que vous avez accordée aux victimes de la guerre en France, m'ont chargé, comme leur président, de vous transmettre leurs remerciements cordiaux pour la brillante représentation donnée par vous et les dames de votre troupe, au Théâtre National, mercredi dernier.

Le comité vous prie de croire, madame, que le souvenir de votre générosité et de votre talent restera longtemps gravé dans leur mémoire.

Je suis, madame, avec un grand respect, Votre obéissant serviteur,

THOS. J. DURANT, P. E. C.

Mademoiselle Lydia Thompson doit venir, dans le courant d'avril, donner quelques représentations à l'Académie de Musique, et nous espérons que la population franco-louisianaise lui fera un accueil des plus sympathiques.

STEAMERS DE LA LIGNE MORGAN.—Le steamer en fer supérieur *Laura*, capitaine Joe Walker, partira de Milneburg, à l'arrivée du train du chemin de fer Pontchartrain aujourd'hui, samedi, à midi, mardi à 8 heures du matin et jeudi à 8 heures du matin. Il ira jusqu'à Ocean Springs touchant aux endroits intermédiaires et il repartira d'Ocean Springs à 5 heures après-midi, les dimanches, mercredis et vendredis. Prix du trajet y compris le chemin de fer et la chambre 50 cents. On prendra le fret pour tous les points à 80 pour cent de moins que le tarif de Mobile, sans droit de wharfage.

AVIS AUX DAMES.—Les dames trouveront tout ce qui convient aux toilettes printanières, rubans, ceintures, cravates, garnitures de tout genre, au magasin de MM. Lion & Pinsard, 151 et 153 rue du Canal, entre Bourbon et Dauphine. Tous ces articles sont d'une grande fraîcheur.

Insurrection à Alger.

On écrit d'Alger, 2 mars, au *Gaulois* :

A la nouvelle de nos désastres de Wissembourg et de Reichshoffen, où les troupes indigènes d'Afrique se conduisirent avec tant de bravoure, où les régiments de turcos vinrent se faire tuer au pied des canons prussiens, ce ne fut dans toute l'Algérie qu'un cri de vengeance. Les Kabiles se présentèrent en foule aux autorités, demandant à s'enrôler, afin de faire payer cher à l'ennemi la mort de leurs frères et de leurs enfants. Tous étaient exercés à la fatigue et au maniement des armes. Beaucoup de cavaliers de grande tente voulurent aussi combattre pour la France. Malheureusement le même esprit régnait toujours dans les états-majors français; les gouverneurs de province firent traîner les choses en longueur, endormirent cet immense élan d'enthousiasme et les bureaux arabes, comme toujours, ne tirent que créer des obstacles en suscitant des empêchements de toute sorte.

Dès lors, les sympathies pour la France, l'influence de son prestige diminuèrent rapidement dans les tribus de la plaine et les villages de la montagne. On y racontait que la France était ruinée à jamais, qu'elle ne pouvait plus ses troupes, et toutes ces rumeurs, excitées par l'esprit musulman, qui cherchait à se réveiller, étaient soigneusement entretenues par des agents étrangers.

La haine contre les bureaux arabes se manifesta par des rixes et des désordres, dans le cercle de Batna. Le soulèvement, plus moral que visible, s'étendit dans toute l'Algérie.

L'insurrection, qui n'existait d'abord que dans les esprits, se traduisit par des faits; deux fermes des environs de Batna étaient pillées et brûlées. Dans la province d'Alger, l'insurrection gagnait l'Oued-el-Hammam et s'étendait jusqu'à Bou Medfa. Il n'était bruit dans toute la population française que d'un soulèvement général des Arabes qui devait éclater le 24 février, et qui éclata en effet quelques jours après.

Le gouverneur, qui n'avait que des mobiles encore mal disciplinés et la milice d'Alger, demanda des troupes, et quinze mille hommes arrivèrent de Toulon avec du canon et des mitrailleuses.

Partout dans Alger les postes furent doublés. Toutes les mesures furent prises pour maintenir la population indigène. Cependant, le 1er mars, à quatre heures du soir, des bandes d'Arabes, parties de la place d'Isly, du marché arabe, se précipitèrent dans la ville basse, brisant les magasins, hurlant, criant, frappant à coup de bâton tous les colons qu'elles rencontraient, et se dirigeant vers le palais du gouverneur et la place du Gouvernement. En même temps, une autre troupe descendait des hauteurs de la ville, commettant les mêmes dégâts. Le rappel fut immédiatement battu, les miliciens et les francs-tireurs furent en un instant sous les armes et réunis.

Les Arabes, cernés de trois côtés et acculés contre le palais du gouverneur, cherchèrent à faire une trouée; une mêlée s'ensuivit, dans laquelle vingt-cinq d'entre eux furent tués et plus de soixante blessés grièvement.

A l'heure qu'il est, on espère que l'insurrection est étouffée, quoique les Biskris, qui ne se gênent pas pour manifester leur opinion, prétendent le contraire.

Tout cela date d'hier, et ce matin il y a plus de cent Arabes arrêtés et mis sous les verroux.

☞ Chapeaux de paille pour enfants, à très bon marché, au coin St-Louis et Royale.

OPINION DE L'ACADEMIE DE MÉDECINE DE PARIS.

Après avoir examiné avec soin deux produits de la parfumerie Oriza, fabriqués dans l'officine de M. L. Legrand (1), chimiste distingué, le docteur O. Revell, dans un rapport spécial à déclaré : qu'il croit, avec ses collègues, à la possibilité de conserver la santé, la fraîcheur et la beauté à la peau par l'usage fréquent de la Crème Oriza de Ninon de Lenclos et de l'Oriza-lacté, préparés selon les formules du savant Parfumeur, chimiste. Il reconnaissait également que de tous les savons de toilette vendus dans le commerce, celui qui était le mieux combiné, possédant au suprême degré les qualités thérapeutiques, c'était le savon Oriza, de création récente par le même fabricant (1). C'est donc celui dont il conseille l'usage préférablement à ceux portant sur les étiquettes de fausses désignations, tels que Suc de Laitues, Extrait de Laitues, etc.

(1) Legrand, fournisseur des cours de France, de Russie et d'Italie, 207, rue St. Honoré, à Paris.

THÉATRE DE L'OPÉRA.—On donne, ce soir, à l'Opéra, la deuxième représentation de *Rigoletto*, avec Mmes Dumestre et d'Edelsberg—MM. Dumestre, Carreaux, Castelmary et Périé. L'œuvre de Verdi, fort remarquablement interprétée, est appelée, croyons-nous, à un succès durable.

Demain, Dimanche, *Le Docteur Crispin*, opéra-bouffe des frères Ricci.

Lundi *Grand Concert Spirituel*. Le *Stabat* de Rossini forme la première partie du Concert; la seconde se compose de morceaux détachés chantés par les principaux sujets de la troupe. On y entendra aussi l'ouverture du *Pardon*, et la Marche du *Tannhaüser*, orchestre et chœur.

Cette Marche, œuvre magistrale, s'il en fût, sera exécutée pour la première fois à la Nlle-Orléans, lundi prochain.

Nous rappelons au public qu'à partir d'aujourd'hui, les portes de l'Opéra seront ouvertes à sept heures. Le spectacle commencera à sept heures et demie. Bien que ce soit aujourd'hui le 1er Avril, le renseignement ci-dessus a un caractère entièrement authentique.

L'ILLUSTRATION.—La maison Victor Hébert & Cie, encoignure Chartres et Bienville, nous a fait remettre le numéro du 11 mars de l'*Illustration* qui contient le portrait de M. Grévy, une carte de la France avec le territoire volé par la Prusse teint en noir et une fort belle composition "La France signant les préliminaires de paix", ainsi que diverses gravures représentant des incidents de la guerre.

VINS, LIQUEURS, HUILES, CONSERVES ET COMESTIBLES.—Nous appelons l'attention du commerce et des familles sur la longue liste de marchandises que la maison B. Tiblier, 14, rue Conti, a reçu par les derniers arrivages de Bordeaux. Cette liste comprend des vins rouges et blancs en barriques et en caisses, des vins d'Espagne, des eaux-de-vie et liqueurs de tout genre, et des comestibles et conserves de qualité supérieure. Cette maison a seule le dépôt du véritable Aya Pana. Les acheteurs trouveront toutes les marchandises de cette maison d'excellente qualité, et ses conditions avantageuses.

FRUITS, MOUTARDE, VINAIGRE.—Nous appelons l'attention sur l'annonce de M. Solari, rue Royale No 45, qui a reçu de grands lots d'articles alimentaires, et, entre autres, des fruits, de la moutarde et du vinaigre.

☞ L'*Illustration*, contenant l'Histoire illustrée du Siége de Paris, se trouve à la librairie et au cabinet de lecture de Roux-Rey & Bech, 20, rue Royale.

$55.—La machine à coudre de Grover & Baker, qui ne coûte que $55, a obtenu les premiers prix partout où elle a été exposée.—A vendre, au No. 182 de la rue du Canal.

UNE PROCLAMATION DU GÉNÉRAL CREMER.

Le général Cremer, un des plus jeunes officiers supérieurs de l'armée de l'Est, a adressé l'étrange proclamation qui suit à ses soldats lorsqu'il a reçu ordre du gouvernement de Thiers de remettre son commandement au général de Polhès.

Soldats, Lorrains et Alsaciens! je dois vous adresser mes adieux. Je ne suis plus votre général. L'illustre général Leflô, ministre de ce qu'on appelait autrefois "la guerre," m'a supplanté par le général également illustre de Polhès, un des vainqueurs de Mentana. Je suis la victime des intrigues bonapartistes, cléricales et légitimistes. Ils m'ont condamné sans m'entendre.

Vos frères, vos sœurs porteront dorénavant les marques de la livrée prussienne. Les cousins de Bismarck souriront à vos sœurs. Mais nous devons rester ce que nous sommes. Adieu, non pas adieu, car nous nous retrouverons. Vous êtes des républicains, je le suis. Chacun de vous a une carabine, j'en ai une. Au moment du danger, vous me trouverez à votre côté pour combattre l'envahisseur, si ce n'est comme votre chef, ce sera comme votre compagnon d'armes. Frères, ils nous ont abandonnés; peu importe, nous pouvons continuer à nous défendre. Jurons-le tous: mort aux Prussiens! mort aux traîtres et aux lâches qui nous ont trahis et nous ont livrés à l'ennemi! Vive la république! mort aux traîtres et aux lâches!

Les insurgés de Paris ont essayé de s'assurer les services du général Cremer, mais celui-ci, dégoûté d'eux probablement, s'est rapporté à Versailles comme il en avait reçu l'ordre.

☞ AVIS AUX HAVANAIS. — Spécialité pour le nettoyage des chapeaux Panamas, au Robert E. Lee, coin St-Louis et Royale.

ORDRE DU JOUR DU GÉNÉRAL D'AURELLES.—Voici l'ordre du jour lancé par le général d'Aurelles lorsqu'il a pris le commandement de la garde nationale à Paris:

Le président du conseil des ministres, chef du pouvoir exécutif de la République française, vient de me confier le commandement supérieur de la garde nationale de la Seine.

Je sens tout le prix d'un tel honneur. Il m'impose de grands devoirs. Le premier de tous est d'assurer le maintien de l'ordre et le respect des lois et de la propriété.

Pour réussir, j'ai besoin du concours de tous les bons citoyens. Je fais donc appel au patriotisme de la garde nationale et de tous ses officiers.

Pendant le siége de Paris, elle a partagé, avec l'armée, la gloire et les périls de la défense: c'est à elle, dans les douloureuses circonstances que nous traversons, à donner l'exemple des vertus civiques et à moi, à la diriger dans ses nobles efforts.

Ma règle de conduite sera la justice, le respect des droits acquis et de tous les services rendus.

Il est nécessaire que le travail répare le plus tôt possible les malheurs de la guerre. L'ordre seul peut nous ramener à la prospérité. J'ai la ferme volonté de réprimer avec énergie tout ce qui pourrait porter atteinte à la tranquillité de la cité.

Le général commandant supérieur des gardes nationales de la Seine,

D'AURELLES.

—Le maire de Toulouse vient de prendre l'arrêté suivant :

Le maire de Toulouse,

Vu les lois des 16-24 août 1790, 19-22 juillet 1791 et 18 juillet 1837;

Vu l'art. n. 15 du Code pénal;

Attendu que, dans la situation douloureuse où se trouve la France, il est du devoir de tous les citoyens de partager le deuil de la patrie :

Attendu, en conséquence, que l'ouverture de certains établissements publics est un scandale pour notre recueillement et une insulte de plus faite à notre orgueil national et à notre patriotisme,

Arrête :

Art. 1er. Les théâtres, bals, concerts ou cafés-chantants sont suspendus et interdits jusqu'à nouvel ordre.

Art. 2. M. le directeur de la sûreté publique est chargé d'assurer l'exécution du présent décret.

Fait à Toulouse, au Capitole, le 2 mars 1871.

Le maire, L. CASTELBOU.

LA LIGUE ANTIPRUSSIENNE.

Le *Constituant* propose une ligue nationale antiprussienne dont il indique les statuts provisoires :

"ART. 1er. — La ligue nationale antiprussienne est constituée pour une période de cinq ans. Elle a pour but :

"1o De placer dans les maisons de commerce des principales villes de France les Alsaciens et Lorrains, afin d'éviter l'espionnage en excluant les employés prussiens et en les faisant remplacer par nos *anciens* compatriotes;

"2o De procurer le secours et le travail aux populations annexées qui, refusant de vivre sous le joug prussien émigreraient en France;

"3o De propager dans les campagnes tous les ouvrages relatant les actes de cruautés commis par les Allemands, afin d'entretenir l'aversion contre nos ennemis;

"4o De donner aux colléges, lycées, petits séminaires, institutions libres, des volumes concernant l'Allemagne, ses mœurs, son ambition, ses tendances, pour exciter parmi la jeunesse le désir de venger la patrie.

"Art. 2.—Chaque sociétaire payera, à son entrée dans la ligue ou dans le mois qui suivra la date de l'inscription, une cotisation de douze francs.

"Art. 3.—Aussitôt que le nombre des sociétaires sera suffisant, une réunion aura lieu pour discuter les statuts et fonder définitivement la société.

"Art. 4.—Le siége social sera établi à Paris. Un bulletin mensuel sera envoyé gratuitement aux sociétaires pour les renseigner sur l'administration et la répartition des fonds."

☞ Faites porter vos *Illustrations* à domicile, en vous abonnant chez Roux-Rey & Bech, 20, rue Royale.

☞ Le général R. E. Lee, écrivant à la date du 12 janvier 1867, dit: "Son simple mécanisme et l'expérience que mes filles ont acquise en s'en servant, font de la MACHINE A COUDRE de Wilcox & Gibbs un instrument favori dans ma famille."

A vendre par M. S. Hedrick, rue du Canal, 118 & 150, à la Nlle-Orléans.

☞ Une dame souffrait depuis longtemps d'une douloureuse affection bronchiale; les remèdes et les soins restaient impuissants devant la ténacité du mal. La malade se traita au SIROP DE NAVETS INDIENS que prépare la Pharmacie LAPLACE, et elle est maintenant tout-à-fait guérie.

LA PROPOSITION DE M. CRÉMIEUX.

Voici le texte de la lettre que M. Crémieux a envoyée à M. le président de l'Assemblée nationale :

"Arcachon, le 1er mars 1871.

"Monsieur le président,

"S'il faut accepter cette abominable convention qu'on ose appeler *traité de paix*; s'il faut subir la douloureuse mutilation de nos plus chères provinces, l'odieuse spoliation de nos finances, hâtons-nous du moins, hâtons-nous de faire cesser le fléau de l'occupation ennemie.

"Pour se retirer de la France, le Prussien exige cinq milliards, dont un milliard acquitté dans l'année, quatre milliards dans trois ans. Il veut l'intérêt à 5 0/0. Versons immédiatement les cinq milliards dans ses caisses avides. Qu'il parte gorgé d'or et de pillage, mais qu'il parte, qu'il cesse de souiller ce qui nous reste du sol de notre chère patrie.

"Souscrivons les cinq milliards; payons-les, et que, jusqu'au jour écrit au ciel, la France se souvienne que l'Alsace et la Lorraine sont terre française, que l'abandon de ces deux sœurs est la honte de l'empire, et que la République, levant fièrement la tête, saura prendre sa revanche.

"Que chacun de nous consulte l'état de sa fortune, et faisons à la patrie une avance qu'elle remboursera, dans une longue suite d'années, à nous ou à nos enfants.

"Dans la modeste situation de fortune que je me suis acquise par plus d'un demi-siècle de travail, j'offre à mon pays 100,000 fr. pour ma souscription.

"Hâtons-nous! Que dans le courant du mois de mars tout soit souscrit.

"Habitants des villes, qui faites de si nobles efforts pour conserver la République pure que nous souhaitons, concertez-vous tous ensemble; apprenez aux habitants des campagnes ce que peut le patriotisme: un mois encore, et, si la France le veut, la France sera délivrée.

"AD. CRÉMIEUX.

☞ MM. Roux-Rey & Bech, 20, rue Royale, prennent des abonnements aux différents journaux de modes et à toutes les publications françaises, anglaises et américaines.

— On lit dans le *Moniteur* :

LES ALLEMANDS A BORDEAUX.—Les Allemands qui habitaient, avant la guerre, la ville de Bordeaux, épient déjà le moment où, la paix étant signée, ils reviendront dans nos murs. Nous les reverrons sans doute, ces hommes à qui nous avions donné la plus loyale hospitalité, et qui en ont abusé de la façon que l'on sait. Celui-ci aura déposé son uniforme de uhlan, cet autre son casque de fantassin, mais aucun d'eux ne sera débarrassé de la haine qu'il portait à la France: peut-être nous faudra-t-il voir bientôt ces forbans en congé insulter, le sourire aux lèvres, à la nation qu'ils ont essayé d'anéantir.

Il importe que les négociants de Bordeaux organisent immédiatement entre eux *une ligue par laquelle tout employé allemand sera exclu du comptoir*. Un comité devrait se former ici et prendre l'initiative de cette mesure. Que ces agents de M. de Bismark aillent chez eux demander leur pain. On doit être riche aujourd'hui en Allemagne! Nous n'avons plus à offrir à ces gens-là que notre mépris. Il ne manquera pas d'ailleurs de Français ruinés ou impotents qui auront droit à la sollicitude des maisons de commerce de notre ville. Ceci est une question de pudeur nationale et de patriotisme. Nous espérons que nos négociants comprendront ce qu'ils se doivent à eux-mêmes et ce qu'ils doivent à la France. L. L.

☞ A l'enseigne de Robert E. Lee, coin St-Louis et Royale, nettoyage de Panamas, sans acide. Chapeaux de saison, à bon marché.

— A Epernay, les Prussiens, pendant la durée de leur occupation, ont exigé 5,000 bouteilles de champagne par semaine.

—Une dépêche de Calcutta, en date du 14 mars, annonce que M. Seward, ancien secrétaire d'Etat, s'est embarqué le 13 pour Bombay, où il sera l'hôte des fonctionnaires anglais. La santé de M Seward est excellente. Il compte revenir aux Etats-Unis en passant par l'isthme de Suez et l'Europe.

— Un officier prussien, qui ne savait pas un mot de français, vient prendre possession du plus bel appartement de l'un de nos amis d'Abbeville. Le maître de la maison se présente. L'officier tire sa montre et du doigt indique huit heures.

— Mossié! manger!
Le doigt avance sur midi.
— Mossié! manger!
Puis, sur trois heures,
— Mossié! manger!

Et les deux mots reviennent encore à six et à neuf heures.

Notre ami comprend et va s'éloigner; mais l'officier le retenant par le bras:
— Mossié! mossié! boire!

Et son doigt fait vivement le tour du cadran, pour bien indiquer que chez lui la soif ne le cède en rien à l'appétit.

☞ Couturières, ne demandez jamais que du fil Williston, lequel se vend au No. 35, rue des Magasins, où est établie l'agence de la fabrique. C'est à la fois le plus souple et le plus solide, le seul avec lequel on puisse faire un excellent ouvrage.

$55.—C'est le prix actuel de la célèbre machine à coudre de Grover & Baker. Elle est la plus répandue en Europe et en Amérique et les personnes qui la possèdent n'en font que des éloges.—S'adresser au No 182 de la rue du Canal.

☞ Avec $6 00, l'on obtient l'Histoire Illustrée du Siége de Paris, chez Roux-Rey & Bech, 20, rue Royale.

— On lit dans le *Journal de l'arrondissement du Havre* :

"Le tribunal correctionnel du Havre vient de rendre son jugement dans l'affaire de M. Raoul Duval contre le *Journal du Havre*.

"Le *Journal du Havre* est condamné à 1,000 fr. d'amende et à un franc de dommages intérêts envers M. Raoul Duval, qui n'avait réclamé que cette somme.

"En outre, le *Journal du Havre* est condamné à la publication du jugement dans ses colonnes et dans tous les journaux qui se publient dans la Seine-Inférieure et dans l'Eure."

☞ Quiconque veut gagner de $1 à $2, doit acheter son chapeau au Robert E. Lee, coin St-Louis et Royale.

$55.—Pour la modique somme de $55, on peut se procurer la fameuse machine à coudre de Grover & Baker. Elle exécute tous les ouvrages et est garantie pour cinq ans.—Agence, rue du Canal, 182.

☞ Quel fil employez-vous? Le fil supérieur, le fil sans pareil est celui de Williston, (*Williston's combed Sea Island Spool Cotton*), qui se vend rue des Magasins, No. 35. Il excelle celui de toutes les autres fabriques. On n'en trouve de meilleur nulle part.

CHRONIQUE LOCALE.

LA MAISON D'ETAT. — Le gouverneur Warmoth vient de nommer les sénateurs d'Etat E. Butler et B. B. Blackback, membres de la commission qui doit choisir le site où sera élevée la nouvelle Maison d'Etat. Ces choix sont dignes de M. Warmoth qui désigne deux étrangers comme lui pour statuer sur le siége même du gouvernement. Il nous semble que le choix eut dû se fixer sur quelques honorables représentants de la vraie population louisianaise, c'est-à-dire de la population née sur le sol et établie sur ce sol, d'une manière permanente. Mais point! M. Warmoth n'a pas plus d'égard pour cette population que si elle n'existait pas. Du reste le choix du site est déjà arrêté. La maison d'Etat sera élevée sur les terres de l'ancienne plantation Foucher achetées par un spéculateur qui avait intéressé d'avance toute cette clique de la Législature qui travaille depuis quatre ans à la ruine de l'Etat. Ce pauvre Etat ne pouvait être prussianisé plus complètement.

LA TAXE D'ECOLE. — Quelques gros contribuables, représentant pour plus d'un million de piastres en immeubles, ont intenté une action, devant la Huitième Cour de District, contre le maire et les administrateurs de la ville, pour les empêcher de lever ou collecter la taxe d'école fixée par M. Conway à $350,000, en vertu d'un acte de la Législature du 25 février 1871, relatif à l'éducation publique.

Les mêmes pétitionnaires demandent aussi que le dit acte soit déclaré inconstitutionnel, nul et de nul effet, et que le Bureau d'école, par son président H. C. Dibble, soit cité, afin que le jugement à rendre soit rendu d'une manière contradictoire.

LES WARRANTS DE POLICE.—Une vingtaine de personnes détenant pour $35,316.25 de warrants métropolitains, ont sollicité de la 8me Cour de District une injonction pour forcer la ville à les payer. En conséquence la Cour ordonne que la ville produira lundi 10 avril 1871, à 10 heures du matin, les raisons pour lesquelles la dite injonction ne serait pas accordée.

FEU. — Hier matin, vers 9 heures, l'explosion d'une lampe à huile de charbon a brûlé une moustiquaire et des rideaux dans une maison basse en bois, rue de la Commune, près de la rue Broad. Quand ces sortes d'explosions qui sont devenues si communes aujourd'hui, ne font pas d'autre mal, il faut s'estimer heureux, quand bien souvent, trop souvent, leurs conséquences sont terribles.

VOL. — Un jeune homme, nommé Thos. Means, se plaint d'avoir été attiré dans une maison en bois de la rue Dryades, hier soir, et d'y avoir perdu une somme de $50 qu'on lui a sans doute filoutée.

ARRESTATION DE DEUX BANDITS.—La police a arrêté hier soir, deux bandits, nommés Dan Egan et Bowlegged Donnovan, accusés d'avoir enlevé du comptoir de la grocerie de M. W. H. Aresta, à l'encoignure des rues Prieur et Prytanée, quatre à cinq piastres qui se trouvaient dans le tiroir.

MORT DES SUITES D'UNE BLESSURE.—M. E. Cook sur lequel était tombé accidentellement une pièce de bois, le 20 du mois dernier est mort hier.

UNE FEMME ECRASÉE. — Hier, dans l'après-midi, une femme de couleur, dont nous n'avons pu apprendre le nom, a été écrasée par une machine à vapeur du Chemin de fer Jackson, à six milles de la ville.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Séance du 9 mars 1871.

PRÉSIDENCE DE M. J. GRÉVY.

M. Lockroy constate, d'accord avec le général Le Flô, que le passage de son discours d'hier, relatif à ceux qui ne se battaient pas, ne s'applique pas à lui, attendu que son père a été blessé à côté de lui, alors que lui-même commandait un bataillon. Il ajoute que Paris s'est battu, attendu que Paris tout entier est républicain.

Le général Le Flô constate que M. Lockroy est de ceux qui se battent, mais qu'en même temps les généraux ont fait leur devoir. Relativement à Paris, les récriminations qui se sont produites sont aussi inexactes qu'injustes; la résistance de Paris est là pour l'attester et pour rendre hommage aux défenseurs de la capitale.

M. Gambon revendique l'honneur d'avoir prononcé les paroles signalées hier par M. de Kerdrel.

Le président lit avec un regret profond une lettre de M. Victor Hugo, disant :

"Il y a trois semaines, l'Assemblée a refusé d'entendre Garibaldi, aujourd'hui, elle refuse de m'entendre. Je donne ma démission.

"Signé : VICTOR HUGO."

M. Louis Blanc exprime la douleur qu'ont ressentie tous les amis politiques de l'homme dont la France est fière, réduit ... (exclamations) à donner sa démission. C'est un malheur ajouté à tant d'autres malheurs. Il espère que ce sentiment sera partagé par tous ceux qui aiment et révèrent le génie combattant pour la liberté.

Un membre dépose un projet tendant à maintenir en fonctions les assemblées municipales et départementales dissoutes, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur remplacement.

Un membre dépose une pétition de plusieurs électeurs, demandant que l'Assemblée siége hors de Paris, et le vote à la commune.

M. Millière dépose une proposition portant que les personnes dont les travaux auront été interrompus par la guerre seront dispensées de payer tout ou partie de leur loyer ou fermage dans la proportion de dommages constatés régulièrement.

Un membre signale un fait qui s'est produit dans le département de l'Aisne depuis le 26 février, et même depuis le 3 mars. Les Prussiens, dans l'Aisne et ailleurs, continuent d'exiger des réquisitions en argent, et en poursuivent le recouvrement par la voie des exécutions militaires. L'orateur signale et dénonce ces violations du droit, non-seulement à la France, mais à l'Europe entière.

Il invoque le texte de la convention d'armistice, laquelle est violée par l'ennemi de la façon la plus flagrante. L'ennemi s'appuie sur une clause qui l'autorise à lever ce qu'il appelle des impôts d'Etat. Or, ces impôts comprennent toutes les contributions de guerre arriérées, il y a abus.

L'orateur adjure le chef du pouvoir exécutif d'envoyer d'urgence des représentants de l'autorité française dans les départements envahis. (Applaudissements.)

M. Thiers—répond qu'il a été entendu que les abus de la nature de ceux qui ont été signalés par le préopinant appelaient une répression sévère. Le gouvernement a désigné des négociateurs qui régleront toutes ces questions à Bruxelles. Il ne négligera rien pour veiller aux intérêts de nos nationaux, et s'il n'a pas agi plus efficacement jusqu'à ce jour, la faute en est à la division du gouvernement en deux parties.

Un membre signale les violences commises contre les personnes.

M. Thiers répond que le gouvernement avisera à empêcher ces violences.

On passe à la suite de la vérification des pouvoirs.

Algérie—Le rapporteur du 15e bureau constate à propos de Garibaldi que le général ayant donné sa démission, il n'y a lieu de s'occuper que des autres députés de l'Algérie. Ces élections ont été validées, sauf celle qui concernait le préfet, M. de Lucet. Les conclusions du bureau sont adoptées.

Alpes-Maritimes et Hautes-Alpes, élection de MM. Marc Dufraisse et Chaix (cas de préfets). Le rapport propose la validation de ces deux élections.

M. de Lorgeril combat ces conclusions. Il parle de M. Marc Dufraisse, de celle de la Chambre, de l'empire tombé à Sedan, de l'homœopathie, des candidatures officielles, des candidatures autoritaires, etc., etc.

Cris: A la question! aux voix! la clôture!

L'orateur continue au milieu du bruit.

Le président le rappelle à l'élection de M. Marc Dufraisse.—Aux voix! aux voix!

Le président agite la sonnette.

La Chambre devient de plus en plus impatiente.—Assez! assez!

L'orateur descend de la tribune.

M. Marc Dufraisse expose les raisons qui, suivant lui, doivent militer en faveur de la validité de son élection. Il cite notamment une dépêche de M. E. Arago, membre de la défense nationale, en date du 7 février, l'autorisant, l'invitant même à maintenir sa candidature. Il rappelle le mouvement anti-français qui suivit à Nice la nouvelle de nos revers.

Plusieurs voix: Voilà la reconnaissance de l'Italie!

L'orateur poursuit en signalant le danger de ce mouvement. On parlait, dit-il, de *vêpres niçoises*. (Mouvement.)

Dans ces conditions, le préfet M. Marc Dufraisse avait charge d'âmes, il avait le droit de s'opposer de toutes ses forces aux agissements d'une poignée de factieux, c'est pourquoi il est resté à la tête de son département où il s'agissait de protéger les intérêts français et de remplir jusqu'au bout un devoir civique et patriotique. Il ajoute que son élection, toute spontanée et libre, n'a été en définitive que la consécration d'une administration légale et régulière.

L'orateur expose qu'il a eu pour but, en posant sa candidature, de la mettre en face de celle de Garibaldi, partisan de la sécession de Nice. Il rappelle que les plus grandes difficultés qui lui ont été suscitées à Nice sont provenues du fait des amis de Garibaldi et qu'il se vit obligé d'en expulser plusieurs. (Applaudissements.)

L'orateur expose avec une réserve douloureuse,—car ce qu'il va dire sera pénible pour ses amis à lui et ceux de Garibaldi, (A droite, parlez!) qu'il est peu reconnaissant au général Garibaldi d'avoir contribué avec le roi Victor-Emmanuel et le comte de Cavour à fonder l'unité italienne, génératrice de l'unité allemande. (Applaudissements à droite.)

Ce langage, l'orateur ne le tient pas d'aujourd'hui, il le tenait publiquement lors de l'ouverture de la période électorale, alors qu'il écrivait à un journal que sa candidature était incompatible avec celle de Garibaldi, partisan de la sécession de Nice et de la guerre à outrance. L'orateur termine en disant qu'après avoir posé sa candidature en ces termes, il ne l'a soutenue comme préfet que par des moyens honnêtes et moraux. Annuler cette élection, ce serait amoindrir la puissance du parti français à Nice.

M. Costa de Beauregard, député des Alpes-Maritimes, veut prendre la parole.

Aux voix! La clôture!

M. Costa dit qu'il éprouve une certaine émotion, une certaine crainte en parlant pour la première fois devant l'Assemblée la plus imposante du monde. Mais malgré sa connaissance imparfaite de la langue française il veut protester contre le projet de séparatisme attribué à la population des Alpes-Maritimes. Sans doute, Nice a conservé des sympathies pour la maison de Savoie et l'Italie, mais ces sympathies, elle les éprouverait de même pour la France, si l'aventure Nice devait être séparée de la France (mouvement). Sans doute, il y a encore un parti séparatiste, mais il ne constitue qu'une minorité imperceptible. Si un tel parti a pu surgir à Nice, la faute en est exclusivement aux agissements arbitraires des prédécesseurs de M. Marc Dufraisse et à ceux de M. Marc Dufraisse lui-même, qui ne fit que continuer les errements antérieurs, et qui, notamment, institua des commissions municipales là où l'on avait oublié d'en instituer. (Hilarité.)

Aux voix!

Relativement à l'élection de M. Marc Dufraisse, l'orateur la combat. Il lit un appel aux électeurs recommandant la candidature de M. Marc Dufraisse et imprimé par la lithographie même de la préfecture de Nice.

M. Gavini s'élance à la tribune.

Aux voix!

M. Gavini ayant administré pendant dix ans le département des Alpes-Maritimes, revendique le droit d'en parler.

Aux voix!

M. Gavini poursuit au milieu du bruit. Il déclare que si l'on ne fait pas dans ce département de la bonne administration, Nice demeurera italienne.

Aux voix!

Un autre membre veut parler.

Aux voix! la clôture!

La clôture, mise aux voix, est adoptée.

Les conclusions du rapport, tendant à valider l'élection de M. Marc Dufraisse, sont rejetées et l'élection annulée.

M. Beulé dépose le rapport sur le projet relatif à la translation de l'Assemblée. Ce rapport rappelle les instances du chef du pouvoir exécutif auprès de la Chambre, en vue d'obtenir une prompte solution de cette question.

Au reste, M. Thiers n'a pas voulu préjuger cette solution, qu'il a abandonnée au jugement de l'Assemblée.

Cela posé, la commission estime qu'il y a lieu de faire cesser un éloignement nuisible à l'expédition des affaires. Trois villes ont été désignées: Versailles, Fontainebleau, Orléans.

La commission a écarté Versailles malgré le vœu du gouvernement, par 10 voix contre 5, comme préjugeant la question d'acheminement vers Paris.

Orléans aurait rallié plus de voix au sein de la commission, mais M. Thiers s'y est opposé. Enfin, on s'est décidé pour Fontainebleau comme se prêtant à la prompte expédition des affaires et assurant le calme des travaux de l'Assemblée. Celle-ci ne quittera Bordeaux que lorsqu'il aura été constaté que tous les travaux d'installation sont achevés à Fontainebleau, toutes les conditions d'ordre étant réalisées.

Un amendement, déposé par M. de Mornay, propose que l'Assemblée ne quitte pas Bordeaux avant que l'ennemi ait quitté le pays. Il a été donné satisfaction à cet amendement par le projet de loi dont voici le texte:

Art. 1er. Le siége de l'Assemblée nationale est transporté à Fontainebleau.

Une voix.—Il faut faire les adieux à la nationalité française.

Art. 2. L'Assemblée nationale ne quittera Bordeaux que lorsqu'il résultera des rapports faits que les Allemands ont quitté le pays et que les travaux d'installation sont terminés.

Un membre.—Vive la République! (Rires à droite.)

M. Thiers demande que la discussion du projet soit renvoyée à demain. Il ajoute que le gouvernement pressé d'aller à Versailles.

PAR LE TELEGRAPHE.

Dépêches transmises à "l'Abeille."

Consternation à Paris.

Mot d'ordre de la Commune.

Mort aux riches, aux propriétaires et aux prêtres.

On s'attend prochainement au régime de la guillotine.

On marque les maisons où il y a des suspects.

Confiscation des biens de l'Eglise

Plus de marche sur Paris.

Les soldats de Thiers assistés par des Allemands.

Ce plan sera devancé par celui des communistes.

30,000 gardes nationaux marchent sur Versailles.

Explications de Bismark sur ses relations avec les émeutiers.

NOUVELLES EUROPÉENNES.

Londres, 31 mars.—On annonce que le cardinal Antonelli a donné sa démission de ministre d'Etat du Pape.

Des avis de Shangaï portent qu'on s'attend à des troubles sérieux au Japon. Un des conseillers du Mikado a été assassiné. C'est un acte de vengeance politique.

Madrid, 31 mars. — Le capitaine-général de Porto-Rico a reçu ordre de faire procéder à des élections dans cette île, en juillet. Les élections dans l'île de Cuba seront ordonnées aussitôt que le comte Valmaseda aura arrangé les préliminaires.

Paris, 31 mars.—Des délégués de la Commune nationale aujourd'hui ont entouré la Poste et empêché le transfert du service central à Versailles. Le service postal est complètement désorganisé.

Le comité électoral demande un examen sévère des élections de dimanche.

Paris, 31 mars.—Spécial au *World*.—La consternation est générale. Le mot d'ordre de la Commune est "Mort aux riches, aux propriétaires et aux prêtres."

Un décret confisquant les biens de l'Eglise a été préparé. Les dénonciations des suspects se font à toute heure. La guillotine sera bientôt élevée. Les résidences de beaucoup de maisons ont été désignées pour la guillotine.

Les traites sur le Trésor ne sont payées ni à Paris ni à Versailles.

Bruxelles, 31 mars—Les séances de la Conférence de paix ont été suspendues pour éviter une controverse. Les négociations seront continuées par l'échange de notes. Les questions commerciales seront réglées par les délégations françaises et allemandes.

Londres, 31—A la Chambre des Communes, hier soir, sir Charles Dilke, en continuation des remarques sur la répudiation par la Russie du traité de 1856, a présenté une motion exprimant le regret, de la part de la Chambre, de ce que le gouvernement avait accepté la proposition de tenir une conférence. Gelpin a appuyé la motion. Il a avancé que ce n'était pas la mission de l'Angleterre de préserver la paix de l'Europe, et il a demandé un désarmement général.

Lord Geo. Hamilton a continué l'attaque contre les ministres qui ont été défendus par sir Robert Peel. Après avoir été vivement châtié par les ministériels, sir Dilke a retiré sa motion.

La Chambre des Lords s'est ajournée au 20 avril.

A la Chambre des Communes Hugessen a annoncé que le gouvernement préparait un bill concernant une confédération des tribus indigènes dans les Indes Occidentales. M. Gladstone a annoncé que la Chambre s'ajournerait mardi prochain pour les fêtes de Pâques.

Cochrane, conservateur, a fait la motion que dans l'opinion de la Chambre le gouvernement de Sa Majesté, en vue de la tranquillité actuelle en Europe, doit engager la Prusse à se modérer dans ses conditions de paix. Elle a exigé de la France, a-t-il dit, comme indemnité de guerre, une somme égale au sixième du capital entier de ses propres. Cochrane a ajouté, que par son manque de sympathie pour la France, l'Angleterre avait perdu un autre allié sans en gagner un autre.

Peter Hoare, banquier, a secondé la motion et a dit que le payement de l'indemnité à l'Allemagne imposerait un fardeau additionnel de 140,000,000 de francs annuellement sur les revenus de la France.

Gladstone répond que la conduite de l'Angleterre a été applaudie par toute l'Europe. La France avait tort sur la cause immédiate de la guerre et l'Allemagne avait raison, bien qu'elle ne fut pas exempte de blâme dans l'affaire des Duchés. L'Angleterre avait applaudi aux efforts faits pour l'unité Allemande. Il regrette la répudiation du soi-disant traité Benedetti et il défend la politique de neutralité du comte Granville et sa conduite en assurant la neutralité des autres Puissances. Il croit que les efforts de Granville la Prusse a modifié ses conditions. Il fait valoir l'inopportunité de la motion qui est retirée sans autre débat.

Dépêche au *World* :

Paris, 31 mars—Le gouvernement a terminé les arrangements pour agir contre Paris. Des troupes se porteront avec les Allemands sur Montmartre et Bercy. Informés de ce plan, les communistes ont décidé de marcher sur Versailles ce soir avec 30,000 gardes nationaux par Montrouge et le camp Satori où les lignes d'infanterie sont postées. Après les avoir écrasées ou fraternisé avec elles, ils tomberont sur Versailles et disperseront l'Assemblée.

De nouveaux décrets par les Communes ont enchanté les hommes de guerre.

La Haye, 31 mars—Le comte de Bigland qui représentait le gouvernement hollandais à Berlin, depuis 1860, a été transféré à Londres.

Florence, 31—La Convention financière conclue avec l'Autriche, a été ratifiée.

St-Pétersbourg, 31—Le czar a conféré au prince Gortschakoff et à ses héritiers, la croix de la Légion d'Honneur comme marque de satisfaction pour le règlement de la question du Pont-Euxin, par ce prince.

New-York, 31 mars.—Le rapport concernant une entrevue avec Bismark, mentionne que sur une question relative à la position des Allemands vis-à-vis des émeutiers, il a dit qu'il y avait méprise en Angleterre à cet égard. Cela vient d'une faute de traduction dans la reproduction de la lettre du général Schlotheim et publiée dans le journal officiel. La lettre dit qu'aussi longtemps que les Allemands ne seront pas inquiétés, ils conserveront une "attitude passive"; mais on a traduit par "attitude amie," ce qui est bien différent de ce qui a été écrit.

Il n'y a que trois télégrammes d'Allemagne concernant les émeutiers. Ils avaient simplement un caractère militaire, et une de mes idées, a dit Jules Favre, a été assez mal rendue. Bref, l'Allemagne n'interviendra jamais dans les affaires de France, mais tous les partis dans ce pays doivent respecter et observer à la lettre les stipulations de paix.

Si dans ce but le gouvernement légitime appelle les Allemands à son aide, l'aideront probablement jusqu'à un certain point. L'Allemagne aidera aussi le gouvernement de France à faire exécuter les lois et à préserver l'ordre, en se réservant de quelque chose sur les règlements stricts des préliminaires de paix. Mais l'Allemagne n'ira pas au-delà, et sur tout autre point elle restera passive.

NOUVELLES DE WASHINGTON.

Washington, 31 mars— La Chambre a discuté et discute encore ce soir le bill Ku-Klux. M. Farnsworth a présenté des arguments légaux contre le bill.

Le Sénat en a discuté le même sujet.

Il est probable que la Chambre ne votera pas sur le bill avant la fin de la semaine prochaine.

Le commissaire du Revenu, Pleasanton décide que les personnes dont le revenu brut, pendant 1870 évalué en papier-monnaie, est au-dessous de $2,000 ne sont pas requises et ne font de retours, il dit-[illegible].

Washington, 31 mars. — Le Président a reconnu José Maria Muñoz comme consul général de Costa-Rica à New York et Philadelphie, et Marius Bonamoso comme vice-consul du Mexique à Franklin, Texas.

Le général Sherman part pour aller faire un tour d'inspection le 4 avril, sur la frontière du Texas et du Territoire Indien. Il ira par Bâton-Rouge et la Nouvelle-Orléans à San Antonio et de là vers l'Ouest et le Nord.

L'enregistrement des votants du territoire pour l'élection d'un délégué au Congrès est terminé. Les blancs ont une majorité de 400.

Les élections du Connecticut qui doivent avoir lieu lundi excitent un grand intérêt dans tous les cercles. Presque tous les employés ministériels qui votent dans cet Etat sont partis pour aller remplir leur devoir électoral.

Washington, 31 mars.—A la Chambre aujourd'hui, M. Moore, de l'Illinois, républicain, a étonné ses collègues par un discours très modéré. Il a dit qu'il ne croyait pas que la grave législation fut immédiatement nécessaire. Ce qui s'est fait dans les deux Chambres a été une méprise funeste. Il n'est résulté aucun bien de la prolongation de la session et il craint qu'il n'en soit résulté un grand mal pour le parti républicain, mal qui s'a été certainement ressenti dans tout le pays. La Louisiane et l'Arkansas avaient bien réglé leurs propres affaires sans l'intervention du gouvernement général.

M. Moore a dit que le mécontentement avait été produit par de misérables aventuriers qui, dans le Sud, avaient dépensé l'argent du peuple. La presse était presque unanime à demander une réhabilitation générale, attendu qu'on ne peut attendre aucun bien des exclusions politiques. La nation est favorable à une amnistie générale. Le bill présenté contient des clauses nouvelles et extraordinaires et soulève de graves objections constitutionnelles. Il ne pense pas qu'il puisse être soutenu devant le pays s'il devient loi.

M. Sheldon, de la Louisiane, croit que la Constitution peut accomplir tous les objets pour lesquels elle a été faite, particulièrement quand il s'agit de liberté, et alors il appartient au Congrès de passer des lois pour assurer à tous, les droits, privilèges et immunités garantis par la Constitution.

La grande difficulté dans le Sud, continue Sheldon, est le défaut d'une puissance libérale. Les désordres qui s'y passent sont cette cause plus que toute autre. La Louisiane est aussi tranquille que le Vermont. Les Républicains ont soutenu l'unanimité et, aidés des démocrates, ils ont purgé la Constitution de toutes ses clauses proscriptives.

Le résultat est que l'Etat s'améliore d'une manière continue et solide dans la paix et le bon ordre.

Il est plus que probable que d'autres républicains exprimeront des vues semblables lors du vote contre le bill.

NOUVELLES DIVERSES.

Ottawa, 31.— Au Sénat, aujourd'hui, le directeur-général des postes a dit que les réclamations du Canada pour les frais causés par l'expédition des Feniens avaient été soumises à la Haute Commission qui siége à Washington. Si elles sont négligées le gouvernement les recommandera à l'attention du gouvernement impérial.

A la Chambre basse le plan du gouvernement pour la construction d'un chemin de fer du Pacifique a été adopté par 91 contre 70.

San Francisco, 31 mars. — Le steamer Montana, arrivant de Panama, rapporte que tout est tranquille dans l'Ouest du Mexique. En considération de l'avantage que retire Mazatlan de la relâche que font dans ce port les steamers de la malle du Pacifique, les autorités douanières leur permettent d'entrer et de sortir librement sans payer de droits.

Environ 300 colons pour la Basse-Californie ont passé du steamer dans une goëlette à 30 milles de la terre ferme et ont débarqué dans la baie Magdalena.

Le gouvernement mexicain a nommé le général Davalos gouverneur de la Basse Californie. Cela indique que le gouvernement a l'intention d'affirmer ses droits dans le cas où la colonisation se livrerait à quelque acte patent de possession.

New York, 31—On dit que des propositions ont été faites aux directeurs des chemins de fer de houille de Pennsylvanie pour l'emploi de Chinois, sur une grande échelle, dans les mines de la Pennsylvanie.

St-Louis, 31—12 Sénateurs d'Etat et 30 Représentants faisant à peu près les quatre cinquièmes des républicains membres de l'Assemblée générale, ont signé une circulaire par laquelle ils se réjouissent de la conduite des républicains de St-Louis et d'autres localités; ils se réunissent dans un plan commun et font appel aux républicains pour qu'ils mettent de côté tous leurs différends et travaillent à favoriser avec harmonie.

Les deux partis sont en alerte pour les élections municipales, qui auront lieu mardi prochain. Ils tiennent de grands meetings tous les soirs et l'on y remarque une grande énergie et beaucoup d'enthousiasme.

Dépêches d'hier soir.

Londres, 31 mars—Un correspondant qui dit avoir eu une entrevue avec Bismarck lui fait dire :

"Les rouges qui sont actuellement en possession de Paris ne sont que des émeutiers. Le gouvernement de Thiers est le seul gouvernement légitime.

Si les insurgés violent les conventions entre l'Allemagne et le gouvernement de Thiers, les Allemands les traiteront comme des émeutiers et les disperseront par la force.

Mais tant qu'ils observeront les conventions, les Allemands les laisseront tranquilles. Des facilités seront accordées au gouvernement de Thiers pour la concentration des troupes. L'assistance des Allemands sera aussi accordée probablement si la demande en est faite par Thiers."

San Francisco, 31—La sécheresse qui règne fait du tort aux récoltes.

Le dernier coup de vent a fait échouer cinq steamers dont deux sont entièrement perdus.

Les troubles causés par les Indiens augmentent dans l'Arizona.

Havane. — Le général Modesto Diaz a surpris, près de Bayamo, soixante-dix Espagnols qui ont tous été tués ou faits prisonniers, à l'exception de leur chef. Le même général a surpris un détachement de cavalerie qui a perdu douze hommes. La perte des insurgés est insignifiante. Ce succès venant après la grande victoire de Mayari, inspire de nouvelles espérances aux partisans de l'insurrection.

Londres, 31 mars—Des avis de Paris jusqu'à midi, portent que le gouvernement communal a remis ses pouvoirs au conseil communal et que la conscription a été abolie. Tous les hommes valides appartiennent à la garde nationale.

Le gouvernement de Versailles arrête les chevaux, les bestiaux et les malles qui sont dirigés sur Paris.

Società Italiana di Mutua Beneficenza.

SONO invitati i Signori Membri della sud. società alla pubblica assemblea generale straordinaria che avrà luogo DOMENICA, 2 aprile, alle ore 11 A.M., e LUNEDI, alle ore 7 P.M. alla sala de la Società, al canto di Jefferson e Vecchia Levee, per un importantissimo affare, per cui son pregati a non mancare.

Per ordine del Presidente.

31 marzo— E. TROIS, segretario.

Grand tir donné par la Société de Tir Suisse.

LES tireurs sont cordialement invités à prendre part au tir de prix public donné par cette Société DIMANCHE, le 2 avril 1871, au Magnolia Garden. Pour les détails, référer au plan exposé à la maison de tir. Le tir commencera à 8 heures du matin. Par ordre de la Société.

31mars—2t ALBERT BORNE, secrétaire.

Attention, Batterie C.

Le capitaine Payne, les officiers et les membres de la Batterie A nous ayant adressé une très cordiale invitation—les officiers et les membres de la Batterie C se réuniront, en grand uniforme, SAMEDI PROCHAIN, 1er avril, à huit heures du soir, pour se rendre à la présentation du prix qu'a remporté la Batterie A le 26 du courant. La Batterie C devant se mettre en marche à sept heures et demie précises, la plus grande exactitude est requise.

Par ordre de JOHN GLYNN Jr, Capitaine.

31 mars— A. GAMOTIS, Premier Sergent.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle.

AVIS.

TOUTES les personnes qui auraient des réclamations à faire valoir contre la bâtisse de cuisine nouvellement élevée sur le terrain de la Société sont priées de les faire à l'avance au Comité d'administration, livraison ayant été faite de ladite construction.

Ordre du Président.

Le Secrétaire,

31 mars—31 et 3fp—2e—1er 1d A. BARBIER.

Fabrique de l'Eglise St-Louis de la Nouvelle-Orléans.

AVIS D'ELECTION.

LES locataires des bancs de la susdite église sont, par le présent, notifiés qu'une élection de deux marguilliers sera tenue au bureau du Secrétaire, Place St Antoine, No. 20, le LUNDI, 3 avril prochain, de 8 heures A. M. à 4 heures P. M., conformément au statut de la charte d'incorporation de l'Eglise St-Louis, approuvé le 17 février 1868.

31mars—28,30, 1er av ANT. DUBUC, Secrétaire.

COMPAGNIE DU GRAND CHEMIN DE FER de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord.

AVIS AUX PASSAGERS.

A dater du LUNDI, 3 avril, et jusqu'à nouvel ordre, un convoi "accommodation" partira de la Nlle-Orléans pour Magnolia et les points intermédiaires, à 4 heures de l'après-midi, tous les jours, excepté les dimanches.

Le convoi de la malle partira de la Nlle-Orléans à 5 heures et demie du soir, (trente minutes plus tard qu'auparavant) tous les jours. Ce convoi ne s'arrêtera que pour les passagers au sud de Magnolia, excepté à Hammond et à Amite. Au-dessus de Magnolia, il s'arrêtera à toutes les principales stations; il s'arrêtera également à Wesson, Terry, Madison et Calhoun sur signal, mais ne s'arrêtera pas à Canton, McGehee, Johnston, Montgomery, Martinsville ou Gallman, excepté le samedi soir, pour déposer les passagers.

A partir de MARDI, 4 avril, et jusqu'à nouvel ordre, un convoi "accommodation" partira de Magnolia à 4 heures du matin tous les jours, excepté les dimanches; il s'arrêtera à toutes les stations et arrivera à la Nlle-Orléans à 10 heures du matin.

Le convoi de la malle (Sud) ne s'arrêtera pas pour les passagers au-dessous de Magnolia, excepté à Amite et à Hammond et arrivera à la Nlle-Orléans à 10 heures vingt minutes du matin, tous les jours.

Le convoi de passagers (Nord) partira de la Nlle-Orléans à 7 heures vingt minutes du matin au lieu de 7 heures, excepté les dimanches, et s'arrêtera à toutes les stations.

Le convoi de passagers (Sud) qui arrive à la Nlle-Orléans à 1 heure et demie du matin arrivera à la même heure.

E. D. SEWALL, Surintendant général.
S. C. CAREY, Agent général pour les annonces.
S. W. SCOTT, Agent général pour les passagers.

Des billets d'excursion à bas marché, seront émis pour le convoi "accommodation". 1er avril

A VENDRE

En magasin et en débarquement du steamer MERCURY, de Bordeaux :

VINS rouges et blancs, en barriques et en caisses COGNAC, ABSINTHE, KIRSCH, WHISKEYS fins et ordinaires, MADÈRE, SHERRY; HUILES D'OLIVE, VINAIGRE; OIGNOLET, CASSIS; VERMOUTH, FRUITS à l'eau-de-vie; BOUCHONS & BOUTEILLES, ANISETTE de Bordeaux, CURAÇAO de Hollande, PATÉS de foies gras et de gibier, truffes, SAUCISSES, GALANTINES, CERVELAS, etc. ASPERGES, LAMPROIS, CÈPES à l'huile, PETITS POIS, TRUFFES naturelles, SAUCISSONS de Lyon, CONFITS D'OIES, de Bordeaux, Un nouvel envoi du véritable et si recherché AYA PANA, seul dépôt de la maison.

Par le navire La Victoire et autres de Bordeaux, grand assortiment de vins pour familles, etc., etc., etc.

B. TIBLIER,

1er avril—4t 14, rue Conti, 14.

Clay Peas de la Caroline.

700 sacs en magasin et à vendre, en lots au gré des acheteurs, par

JOHN L. LAFITTE & CO.

1er avril—3t No 40 de la rue de l'Union.

Fruits, Moutarde, Vinaigre.

25 CAISSES FRUITS en jus, FRUITS à l'eau-de-vie, MOUTARDE Bordelaise, VINAIGRE Ceanté Jus, PATES TRUFFÉS de Rodel fils, ASPERGES, ANISETTE E. Labarde, [illegible] Maria Brizard, En débarquement du steamer Mercury, de Bordeaux, à vendre par

J. B. SOLARI,

1er avril—3t 45, rue Royale.

PAVILLON DÉNÉCHAUD, Au Lac Pontchartrain.

MESSIEURS DÉNÉCHAUD & JARTOUX ont fait l'ouverture du Grand Pavillon bien connu du public. Toutes sortes de rafraîchissements, crèmes, etc. Les Messieurs de Ste-Anne sont particulièrement aux ordres du public. L'hôtel Washington a reçu de Mobile un bel envoi de pompanos et d'autres poissons de choix.

AVIS AUX DAMES.

Marchandises de printemps et d'été

LION & PINSARD,

151 & 153....Rue du Canal....151 & 153

A COTÉ DE HOLMES.

VIENNENT de déballer un grand choix de RUBANS, CEINTURES (écharpes), CRAVATES, GARNITURES pour robes et confections, VELOURS, DENTELLES, FRANGES et EFFILÉS, MERCERIES de toutes sortes.

Changement de Domicile.

LE DR. F. FORMENTO a l'honneur d'informer ses clients qu'il a transféré son domicile au No 288 de la rue Royale, entre rues Philippe et Ursulines.

Heures de consultations de 8 à 8 A. M. et de 3 à 4 P. M.

Heures de consultations à l'Infirmerie de la rue du Cirque, de midi à 2 heures. 31 mars—2m—fpj

Compagnie de Gaz portatif du Sud,

A LA NOUVELLE-ORLÉANS.

(Patente de Dunderdale.)

Bureau: No 58 de la rue du Camp.

Président : A. WHELESS.
Secrétaire et Trésorier : B. WILKINS.

Les personnes qui désirent obtenir des renseignements ou voir brûler le Gaz Dunderdale, sont priées de s'adresser aux bureaux. Le public est prévenu de n'employer aucune machine à gaz dont l'usage serait une violation de la patente Dunderdale, qui est aujourd'hui la propriété de la Compagnie.

A. WHELESS.

31 mars—2t Président.

Falleció ayer á las 10 de la noche, Don CARLOS GARCIA, á la edad de 101 años, natural de la Habana. Se suplica á los amigos y conocidos de su hermana, Josefa Garcia, y de sus yernos Pedro Rosello y Francisco Ezcarrhenaul, asistan al entierro que tendrá lugar hoy, á las 4 y media de la tarde. El cortejo saldrá de su ultima morada, calle Claiborne, entre las de Magnolia y Lopez.

Décédé hier matin, à 10 heures, à l'âge de trente-trois ans, NICHOLAS ANSEMAN fils, dit Julien.

Son corps est exposé chez son frère, à la Métairie, en face du City Park. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'assister à l'enterrement qui aura lieu aujourd'hui, à trois heures précises de l'après-midi.

Décédé à Bordeaux, le 23 février 1871, monsieur JUSTIN DUREL, âgé de 68 ans et demi.

ATTENTION ! CARABINIERS, 3MTRA. COMPAGNIE. B.

Ordre est donné aux officiers et aux membres de la Cie. B. de s'assembler à leur arsenal, en grand uniforme, DIMANCHE, 2 du courant, à 7 heures et demie du matin, pour tir à la cible au Lac.

Les sous-officiers se présenteront les membres.

LAWSON L. DAVIS, Capitaine commandant.

T. J. COLLA, sergent.

Conclave Ionic No 11, S∴ W∴ M∴

—Séance extraordinaire—

Aujourd'hui, SAMEDI, à 7 1/2 heures P. M., précises, coin St-Louis et Passage de la Bourse.

Les membres sont priés d'être exacts car il sera traité des questions très-importantes.

Par ordre du T. H. Chef.

GABRIEL RABASSA, Scribe. M. A. CALOGNONE. 1er avril—1

Association Catholique de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle.

ASSEMBLÉE régulière mensuelle, DIMANCHE, 2 avril, à 1 heure précise.

1er avril—2t J. H. LAFAYE, Secrétaire pro tem.

Banque Nationale de l'Union, de la Nlle-Orléans.

LES actionnaires de la Banque de l'Union de la Nlle-Orléans sont prévenus qu'à partir du LUNDI, 3 avril, il sera émis des certificats de cent piastres en actions de la Banque, pour remplacer les anciens actions de $100 en remplacement de la nouvelle banque, pour lesquelles fractions des actions anciennes.

JAMES CHALARON, Caissier.

Banque Nationale de l'Union de la Nlle-Orléans.

LE 28 du courant, à une réunion des Directeurs, M. JAMES CHALARON a été élu caissier de cette banque, en remplacement de M. Geo. A. Freret, démissionnaire.

G. KORN, Président.

Société Alsacienne et Lorraine de Bienfaisance, de la Nlle-Orléans.

Assemblée Générale Trimestrielle.

MESSIEURS les officiers et membres de la Société sont prévenus que l'assemblée générale trimestrielle, aura lieu le LUNDI, 3 du courant, à 7 1/2 heures, à la Loge de la Parfaite Union, rue des Remparts, entre Dumaine et St-Philippe.

Il sera en même temps procédé à la troisième et dernière lecture de la nouvelle constitution, afin qu'elle soit adoptée définitivement.

Par ordre du Président,

A. A. MARCHAND, Secrétaire.

Consulat de France.

AVIS MENSUEL—AVRIL 1871.

Sont invités à se présenter à ce Consulat, pour affaires qui les concernent, les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés de donner avis au Consulat.

A—Audibert Gabriel.
B—[illegible]
C—[illegible]
D—D'Auquet, Alfred.
F—Fourel, Ernest.
L—Lambert, Adolphe.
M—[illegible]
V—Verge, Amédée (Mlle).

La Chancellerie du Consulat de France, rue St-Louis, No 11, entre celles de Chartres et Vieille-Levée, est ouverte tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés, de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.

GRANDE FABRIQUE DE CANDI, DE NORMAN & REISS, 121 et 123, rue Vieille-Levée, 121 et 123.

UNE DES PLUS IMPORTANTES FABRIQUES DU SUD.

RUE VIEILLE-LEVÉE.

ILS Y FABRIQUENT CONSTAMMENT

Du Candi en gros et en petits bâtons. Toute espèce de Candis à la crème. Toute espèce de candis enrobés. Candis clair. Candi amer (Horehound). Candi brossé. Candi dur. Pastilles. Kisses américaines. Pâte de Jujube. Toute espèce de Chocolats. Bonbons fins.

Et tout ce qui se rattache au COMMERCE DE CONFISERIE. Toute espèce de GATEAUX unis et glacés. GATEAUX DE MARIAGE faits sur commande dans le plus court délai.

Un important assortiment d'Articles ÉTRANGERS, tels que

Boîtes de fantaisie. Cornets de toutes grandeurs. Feuilles de pâte de gomme. Feuilles or et argent. Toute espèce de rubans. Fleurs de tous genres. Cornets d'abondance. Sacs de fantaisie. Papier dentelle, etc.

Qu'ils vendront au plus bas prix du marché.

RUE VIEILLE-LEVÉE.

FABRIQUE DE MACARONI, VERMICELLE, EXTRAIT DE CAFÉ, &c.

Fire Works :

ROMAN CANDLES, SKY ROCKETS, PIN WHEELS, SCROLL WHEELS, SAXON WHEELS, VERTICAL WHEELS, SERPENTS, TRIANGLES, BLUE LIGHT, FLYING PIGEONS, TOURBILLIONS, FIRE CRACKERS, TORPEDOES.

Prize Boxes.

BON TON, SANTA CLAUS, NOVELTIES, CASH PRIZE BOX, SHOO FLY, LITTLE SHOO FLY.

A vendre en gros par NORMAN & REISS, Seuls Agents. Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée.

Avis.

☞ La barque américaine PARAMOUNT, capitaine Wiswelle, de Bordeaux, commencera son déchargement au Poteau 18, Premier District, LUNDI, 3 avril 1871.

Les consignataires sont requis de faire leurs entrées en Douane et de prendre livraison de leurs marchandises, sans quoi elles seront emmagasinées à leurs frais et risques.

N. B.—Aucune réclamation ne sera reçue si non faite sur la Levée avant livraison de la marchandise.

30 mars—3t T. BAILLY-BLANCHARD Jr.

Pour le Hâvre,

Le steamer anglais, de première classe, MERCURY, capitaine Wotherington, partira pour le port ci-dessus, dans un bref délai.

Pour balance de fret ou passage, s'adresser à

C. CAVAROC & SON, 5 Exchange Place.

En débarquement — DU — STEAMER "MERCURY," Venant de Bordeaux,

ET A VENDRE PAR LES SOUSSIGNÉS.

600 barriques VIN ROUGE, 30 barils MADÈRE ordinaire, PORTO, SHERRY, VINAIGRE vin blanc, 200 caisses, 12 bouteilles COGNAC, 12 boucauts FIL A VOILE, barriques MONTFERRAND F. S. [illegible], COTES de FRONSAC F. S. [illegible], VIN BLANC, VIN ROUGE, CHATEAU TERREFORT, CHATEAU TALBOT, CHATEAU MARGAUX, MUSCAT, CLOS VOUGEOT, pipes SHERRY supérieur, paniers BOUTEILLES vides, balles BOUCHONS.

C. CAVAROC & SON.

En débarquement — DU — NAVIRE PARAMONT, VENANT DE BORDEAUX.

140 barriques VIN ROUGE, 25 futailles COGNAC DELIZINIER, ACHILLE PETIT, COCQ PERE & FILS, 20 barriques MONTFERRAND, Et à vendre par C. CAVAROC & SON.

En débarquement du steamer MERCURY, de Bordeaux.

50 barriques VIN ROUGE, Ambarès, de A. Besse Frères.

Attendu par le navire VICTOIRE, de Bordeaux.

20 barriques VIN ROUGE, Ambarès, de A. Besse Frères.

50 barriques VIN BLANC, Entre deux Mers, de A. Besse Frères.

A vendre à bas prix par J. MANDIN, 253 rue Decatur, anciennement Vieille-Levée.

Divers.

LIGNUM VITÆ—10 tonneaux.
EPONGES—15 balles.
ANCRES—deux de seconde main, à bas prix.
TABAC manufacturé—une facture de Tabac assorti.
CUIR—à semelles, à harnais et à bordures.
BANDES A TENTES—douleurs et modèles assortis.
DUCK COTON et CHANVRE—de tous numéros et largeurs.

A vendre par ED. PILSBURY, Au No 51 de la rue Carondelet.

A vendre A vendre.

50 barils viande de BŒUF Fulton Market, de Dubuid.

20 boucauts PLATS COTÉS bacon désossés. PLATS COTÉS bacon clear ribbed. ÉPAULES bacon.

SUMMERS & BRANNINS, Au No 47 de la rue Carondelet.

En débarquement du PARAMOUNT et du MERCURY, de Bordeaux.

Otard, Dupuy & Co. Cognac, Claret St. Julien, J. M. Wuerzburg, Bordeaux, Petits Pois, F. Bordenet, Nantes. A vendre par F. LABATUT, Nos 125 et 128 rue Royale.

Cognac. Cognac.

EN DÉBARQUEMENT — DU — Steamer "Mercury" de Bordeaux :

Champagne Vineyard Proprietors Co. Henry Sutton Vieux Cognac. Guichenbourg Vieux Cognac. Lavergne Frères Fine Champagne. Alexandre Seignette, La Rochelle.

A vendre, sous les clés de la Douane, par VVE. MAIGNAN & F. LABORDE, No 31, rue Bienville.

En débarquement du navire Paramount, de Bordeaux.

200 barriques VIN ROUGE, Duvergier, de do de St-Macaire, de do de St-Genès, VIN BLANC, Duvergier.

A vendre par A. ROCHEREAU & Co, Nos 10 et 16, rue St-Louis.

En débarquement du steamer MERCURY et du navire PARAMOUNT, venant de Bordeaux.

100 barriques VIN ROUGE, St. Macaire, P. Clement. 100 barriques VIN ROUGE, St. Julien. — EN MAGASIN — 150 caisses FROMAGE DE HOLLANDE, Tête de Maure. 10 caisses GRUYÈRE SUISSE. A vendre par ANT. LANATA, 9 et 11 rue Jefferson, entre Chartres et Vieille-Levée.

Par "Paramount" et en Magasin.

100 barriques Vin F. C. & Co, et autres marques. 30 barriques Vin Bordeaux, qualité supérieure. 300 caisses Vin de Bordeaux. 100 barillets Cognac, "Fine Champagne" Paris, Sherry, Sardines, Olives, Vermouth, &c. A vendre par MERCIER & REINE, 45 & 46 Vieille-Levée.

100 Tierçons SAINDOUX "Refined". Jambons au sucre de Jewett. Chandelles de 16 et 12 onces. Amidon "Refined Pearl". Savon "Extra Olive et Family." A vendre par MERCIER & REINE, 45 et 46 Vieille-Levée.

Parlé's Saloon, 46....Rue St-Charles....46. Autre entrée, 145 rue Gravier.

LA BUVETTE du [illegible] steamboat à vapeur Bart Able est approvisionnée [illegible] ce qu'il faut.

A. PARLE, Propriétaire.

Avis.

JE fais savoir à mon fils ALBERT ZEPPENFELD, qu'il peut avoir de mes nouvelles au No 262, rue Royale, entre Ste Anne et Dumaine, Nlle-Orléans.

Livres de droit.

VENANT d'être reçus de New York un grand assortiment de LIVRES DE DROIT, des meilleurs éditeurs. Les avocats feraient bien de venir examiner. Pour ouvrages, à F. BERNIER, 36 Commercial Place.

Changement de Domicile.

MADAME GOUBLER, Sage-Femme, a l'honneur d'informer ses connaissances et le public en général qu'elle vient de transporter son domicile au coin des rues Dumaine et Bourgogne.

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 31 MARS—CLASSE No 77.

41 60 31 44 31 35 60 56 37 4

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement, dans les salons de la Compagnie. HOWARD, SIMMONS & Co. Contracteurs, Rue St-Charles, encoignure Union, Nlle-Orléans. En témoignage, nous apposons notre signature. Nouvelle-Orléans, Louisiane, ce 31 mars 1871. E. PERALTA, ADAM GIFFEN, Commissaires.

Pianos, Pianos, — ET — Instruments de Musique.

CHARPAUX & LOUBERE, 11.........RUE ROYALE.........11

IMPORTATEURS DE PIANOS des plus célèbres manufactures de France et des Etats-Unis, tels que : PAIVRE, PELMINI, BORD, avec leur système en fer, perfectionné et indispensable pour la bonne tenue de l'accord. PLEYEL, ERARD, HERZ, HAZELTON, CALENBERG & VAUPEL, etc., etc.

Grand assortiment de partitions, d'airs d'Opéras détachés, de musique pour piano, violon, flûte, etc., et d'autres instruments, de méthodes, etc., etc.

Leur stock déjà complet vient d'être récemment augmenté d'un grand choix de nouveautés et de musique classique et religieuse, ainsi que d'un grand assortiment d'instruments à vent, à cordes, etc., etc., des premières fabriques de Paris.

Le tout offert à des prix considérablement réduits.

Nouvelles Marchandises DE PRINTEMPS CHEZ GUÉBLE & NIPPERT, 137......RUE DU CANAL......137

REÇU par le steamer Chrysolite, de Liverpool, un complet assortiment de GANTS DE PEAU DE TOUS GENRES. Gants blancs à $1, 2, 3 et 4 boutons. Gants vert lumière et bleu de ciel. Un nouvel envoi de nos excellents gants à 75 c. la paire. Ganterie et Bonnets. Rubans pour Robes et Coiffures. Ombrelles, En-tout-cas, Réticules, Eventails, etc. Devants de Chemises, Cravattes, Caleçons, etc. Un fort lot d'Eventails et autres Chinoiseries achetées à la Vente d'Encan de la Cargaison de la barque "Lawrence" que nous sommes prêts à écouler avec une forte réduction sur le prix d'encan.

GUÉBLE & NIPPERT.

Nouveau Magasin. AU BON MARCHÉ!

HYPOLITE MERGELLE, successeur de la maison J. G. Bermel, vient d'ouvrir un magasin de Chapeaux, de Modes et d'Articles de Fantaisie. Ces articles seront vendus au bon marché, que ne peuvent offrir les autres maisons.

Robt. E. Lee's Cheap Hat Store. Corner Royal & St-Louis.

HATS at 25 cts, 50 cts, 75 cts. Extra qualities from $1 50 to $5. SILK HATS. made to order.

De quel fil vous servez-vous ?

LE FIL DE COTON LONGUE SOIE, DE WILLISTON EST RECONNU Le meilleur des fils.

NORTH, BRUSH & MASON, Marchands, en gros, de Articles de fantaisie et "Notions". 35......Rue des Magasins......35 Sont les agents des fabricants.

Cow Peas ! Riz !

300 Tierçons Riz de la Caroline. 200 Boisseaux Cow Peas "Clayed," à vendre par DUPRE, REINS & Co, 24, rue Poters, coin Douane.

Banque d'Epargnes de la Nouvelle Orléans.

137.........CANAL.........137

(Incorporée le 15 mars 1855.)

OFFICIERS:

L. F. GENERES, Président. THOS. A. ADAMS, 1er vice-président. THOS. ALLEN CLARKE, 2e vice-président. CHARLES J. LEEDS, 3me vice-président. SAM. JONES, Jr., Trésorier.

Directeurs—Dr. W. Newton Mercer, L. F. Generes, David Urquhart, John G. Gaines, Thos. A. Adams, Carl Kohn, Thos. Allen Clarke, Christian Schneider, Charles J. Leeds, Samuel Jamison.

Intérêt de 6 pour cent sur les dépôts.

Redmond B. Mannion, 39.........Rue Carondelet.........39

EMET des lettres de crédit pour voyageurs sur MM. N. M. ROTHSCHILD & SONS, Londres, DE ROTHSCHILD FRÈRES, Paris, S. M. DE ROTHSCHILD, Vienne, M. A. DE ROTHSCHILD & SONS, Francfort. Et tous leurs correspondants.

JULES MOSSY, NOTAIRE PUBLIC, 3.........Galerie Conti.........3 Nouvelle-Orléans.

Marchandises de Printemps.

LE soussigné annonce à ses clients que son magasin est ouvert de nouveau avec un magnifique assortiment de vêtements de printemps, et chapeaux pour hommes et enfants, ainsi que chemises, caleçons, etc. etc.

Il sollicite les vêtements sur commande et se garantit la justesse.

C. LAZARD, No 195, Vieille-Levée, Encoignure Ste-Anne.

HENRY TRICOU. EUGENE BOISSEAU

TRICOU & BOISSEAU

88 - - Common St. - - 88

ONT toujours en main un GRAND ASSORTIMENT de CHAPEAUX feutre et laine, pour hommes et enfants, CHAPEAUX paille et Campêche, CHAPEAUX pour femmes.

Restaurant Victor,

185......Rue du Canal......185

JULES MARTIN, propriétaire, fondateur du Restaurant Victor, connu par suite de la mort de son neveu Martin, a pris la direction de son établissement avec l'assistance de LEON MARTIN, frère de Jules, depuis longtemps attaché à la maison. Pension, aussi au mois et à la semaine.

A Vendre pour cause de Départ.

La belle résidence No 252 rue Dauphine, entre les rues Quartier et Esplanade, avec jardin, arbres fruitiers, &c. S'adresser à EUGENE TOURNE, 86 rue Vieille-Levée.

A Louer de suite,

Le haut des magasins de MM. Lion & Pinsard, Nos 151 et 153 rue du Canal. S'adresser chez LION & PINSARD, à côté de Holmes.

Avis.

ON demande immédiatement des TABLES DE BILLARD de seconde main, de "Phelan & Collender." S'adresser à J. L., au Commercial Restaurant, No 11, rue Royale, entre les rues Douane et Canal.

A VENDRE A L'AMIABLE.

JUSQU'AU 20 avril 1871, pour cause de départ, au No 24 de la rue Dauphine, entre les rues Dauphine et Marais. Trente-cinq district—De beaux meubles de salon, de salle à manger et de chambre à coucher, français et anglais, de prix, argenterie, vaisselle, glaces françaises, porcelaine de Sèvres, etc. Le public est invité à venir les examiner. La maison sera ouverte tous les jours, de 11 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.

A vendre,

UN SALON DE COIFFURE et Magasin de Variétés situé au No 261 rue Douane, entre Marais et Tremé, pour cause de maladie du propriétaire. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux.

A Louer,

A partir du 1er mai 1871, avec un long bail, le haut du magasin F. Dumonteil, encoignure Canal et Bourbon, et le magasin et la maison No 87 rue Bourbon, entre Canal et Douane. S'adresser à F. DUMONTEIL, Canal et Bourbon.

A vendre ou à louer, à Mandeville,

Cette magnifique résidence de campagne de feu Henri Molinier, toute meublée, avec toutes ses dépendances, écuries, cuisine à bois, jardin, etc. Le tout en parfait état. Pour plus amples détails, s'adresser à Veuve M. MICHEL, No 28, rue St-Claude.